



Demission suite a non respect du contrat par employeuren decembre

Par **gosset**, le **16/05/2011** à **11:36**

Bonjour,rnj'ai ete embauchée en decembre 2009 comme aide aupres des personnes âgées.depuis octobre 2010 mon employeur ne me fournit pas les 50h de travail prévu .le 09 mars je lui envoi un courrier recomandé avec a.r,lui demandant la regularisation de ces heures .Sans reponse de sa part,je lui fait parvenir au 2 mai ma demission pour non respect du contrat.Il me reclame un mois de preavis et me donne du travail a partir du 17 mai aupres de personnes habitant loin de chez moi et sans me consulter sur les horaires qu'il m'impose.puis refuser d'effectuer le preavis?qu'el sont mes droit? je vous remercie

Par **conseiller du salarié**, le **16/05/2011** à **23:41**

Bonjour,rnrnVotre "*démission pour non respect du contrat*" peut s'analyser en un licenciement. Voyez cette page : http://conseillerdusalarie.free.fr/Lic_Demission.php.rnrnL'article L1222-1 du code du Travail stipule : "*Le contrat de travail est exécuté de bonne foi*".rnrnPrenez contact avec un défenseur du salarié (syndical). Il prendra connaissance de votre dossier, vous conseillera et vous accompagnera éventuellement vers la saisine des prud'hommes.